



**COMPTE-RENDU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2016**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	60
Présents et représentés	:	73
Votants	:	73

Le mercredi 28 septembre 2016, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 22/09/2016, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau

M	Thomas	OLIVIER	Commune de Marcoussis
Mme.	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M.	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme	Michèle	FRERET	Commune de Massy
Mme	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M.	Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M.	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M.	Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M.	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M.	Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme	Isabelle	KLJATIC	Commune de Montlhéry
M.	Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M.	David	ROS	Commune d'Orsay
Mme	Marie Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme	Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M.	Grégoire	DE LASTERIE	Commune de Palaiseau
M.	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme	Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme	Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M.	Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M.	Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M.	Christian	PAGE	Commune de Saclay
M.	Pierre Alexandre	MOURET	Commune de Saint Aubin
M.	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M.	François	HILLION	Commune de Vauhallan
M.	Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme	Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme	Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M.	Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M.	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme Brigitte PUECH donne pouvoir à M. Paul RAYMOND

Mme Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR

Mme Geneviève BESSE donne pouvoir à Mme Sandrine GELOT

M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

M. Olivier SEGBO donne pouvoir à Mme Florence LORTON

M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

Mme Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à Bernard LAFFARGUE

M Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à M. Pierre OLLIER

M. Pierre COSTI donne pouvoir à Mme Michelle CHENIAUX

M. Gérard DOSSMAN donne pouvoir à M. Thomas JOLY

M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

M Babacar FALL donne pouvoir à Mme Françoise MARHUENDA à compter du point 17

#### **DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

M.	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme	Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M.	Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M.	Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau

**Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUYER**

Soit 60 délégués présents et 73 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance jusqu'au point 16.

Soit 59 délégués présents et 73 délégués présents et représentés du point 17 jusqu'à la fin de la séance.

### **1 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 25 MAI ET DU 29 JUIN 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire du 25 mai et 29 juin 2016.

### **2 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- RAPPORTE la délibération n°2016-116 du Conseil communautaire du 16 mars 2016 portant approbation de règlement intérieur ;
- APPROUVE ET ADOPTE le règlement intérieur dont le texte est joint à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### **3 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- DÉCIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions ;
- DÉCLARE élus et ARRETE la liste et la composition des commissions de la Communauté d'agglomération désignées comme suit :

**Commission n°1 : « AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE - PLH ET LOGEMENT - GENS DU VOYAGE - NUMERIQUE - URBANISME »**

<b>VILLE</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
<b>BALLAINVILLIERS</b>	Marie-Josèphe LECOMTE	Brigitte PUECH
<b>BURES-SUR-YVETTE</b>	Arnaud POIRIER	Jean-Marc BODIOT
<b>CHAMPLAN</b>	Antonio MONTEIRO	Sylvia TALLEUX
<b>CHILLY-MAZARIN</b>	Martine CINOSI	Elizabeth JACQUOT-HUET
<b>EPINAY-SUR-ORGE</b>	Didier CHINARDET	Pierre MARTEAU
<b>GIF-SUR-YVETTE</b>	Jean-Luc VALENTIN	Jean BERTSCH
<b>GOMETZ-LE-CHÂTEL</b>	Franck GAUDART	Lucie SELLEM
<b>IGNY</b>	Patricia LECLERCQ	Francis DELAPLACE
<b>LA VILLE DU BOIS</b>	Jean-Pierre MEUR	Robert ARNOULT-LAURENT
<b>LES ULIS</b>	Michèle DESCAMPS	Elisabeth PELTIER
<b>LINAS</b>	Pascal WAILL	Véronique LECLERC
<b>LONGJUMEAU</b>	Rémi BÉTIN	Jacques LEPELTIER
<b>MARCOUSSIS</b>	Françoise PRIGENT	Gilles GUILLAUME
<b>MASSY</b>	Bernard LAFFARGUE Nicolas SAMSOEN	Bouchra LAOUES Sylviane RICARDEAU
<b>MONTLHÉRY</b>	Claude PONS	Isabelle KLJAJIC
<b>NOZAY</b>	Yves FACHE	Cécile GUISEPPONE
<b>ORSAY</b>	Pierre BERTIAUX	Gabriel LAUMOSNE
<b>PALaiseau</b>	Grégoire de LASTEYRIE Michel ROUYER	Pierre COSTI
<b>SACLAY</b>	Jean-Louis CURAT	Christian PAGE
<b>SAINT-AUBIN</b>	Serge BLIN	Patrick FERNANDES
<b>SAULX-LES-CHARTREUX</b>	Florian DUBOURG	Christian AUGER
<b>VAUHALLAN</b>	Karl CROCHART	Bernard CELLIER
<b>VERRIERES-LE-BUISSON</b>	Caroline FOUCAULT	Karine CASAL dit ESTEBAN
<b>VILLEBON-SUR-YVETTE</b>	Jacques FANTOU	
<b>VILLEJUST</b>	Didier MEZIERES	Pierre CAMBON
<b>VILLIERS-LE-BÂCLE</b>	Marie-Christine FOURNEAUX	
<b>WISSOUS</b>	Dominique BOULEY	Florian GALLANT

**Commission n°2 : «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – RECHERCHE – INNOVATION - EMPLOI - INSERTION»**

<b>VILLE</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
<b>BALLAINVILLIERS</b>	Marie-Claude FARGEOT	Liliane LEJEUNE
<b>BURES-SUR-YVETTE</b>	Jean-François VIGIER	Catherine LINDECKER
<b>CHAMPLAN</b>	Antonio MONTEIRO	Paul DA SILVA
<b>CHILLY-MAZARIN</b>	Pierre GARNIER Rafika REZGUI	Jean-Paul BENEYTOU
<b>EPINAY-SUR-ORGE</b>	Daniel DRIVIERRE	Dominique DECUGNIERE
<b>GIF-SUR-YVETTE</b>	Yann CAUCHETIER	Anne de ROCQUIGNY
<b>GOMETZ-LE-CHÂTEL</b>	Monique DARMON	
<b>IGNY</b>	Vincent DARDARE	Hervé DUTHOIT
<b>LA VILLE DU BOIS</b>	Nicole LEBON	Ibrahim OSSENI
<b>LES ULIS</b>	Babacar FALL	Gérard TESSIER
<b>LINAS</b>	François-Xavier MACEL	Isabelle THIOT
<b>LONGJUMEAU</b>	Florence LORTON	Catherine GAILLARD
<b>MARCOUSSIS</b>	Catherine DELAITRE	Gaëtan FEASSON
<b>MASSY</b>	Sylviane RICHARDEAU Hella KRIBI-ROMDHANE	Elisabeth PHLIPPOTEAU
<b>MONTLHÉRY</b>	Colette TRUNSARD	Thierry SUTTER
<b>NOZAY</b>	Catherine MARLIÈRE	Didier PERRIER
<b>ORSAY</b>	David ROS Raymond RAPHAËL	Véronique FRANCE-TARIF
<b>PALAISEAU</b>	Pierre COSTI Chrystel LEBOEUF	Hervé PAILLET
<b>SACLAY</b>	Valérie NOVAT	Nathalie THEBAULT
<b>SAINT-AUBIN</b>	Pascal AMBROISE	Françoise BALTHAZARD
<b>SAULX-LES-CHARTREUX</b>	FILIPPINI Sabine	BONNAUD Mathias
<b>VAUHALLAN</b>	Isabelle GLASSET	Fabian LOWCZYK
<b>VERRIERES-LE-BUISSON</b>	Véronique CHATEAU-GILLE	Alexandre LARNICOL
<b>VILLEBON-SUR-YVETTE</b>	Dominique FONTENAILLE	
<b>VILLEJUST</b>	Igor TRICKOVSKI	
<b>VILLIERS-LE-BÂCLE</b>	Emmanuel BONNET	Patrice GILBON
<b>WISSOUS</b>	Chantal CORENWINDER	Corinne GUYOT

**Commission n°3 : «DEVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ENERGETIQUE – HYDRAULIQUE –AGRICULTURE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT»**

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
<b>BALLAINVILLIERS</b>	Marc VIVIEN	Gérard COUTE
<b>BURES-SUR-YVETTE</b>	Hélène CACHIER	Dominique VOLTZ
<b>CHAMPLAN</b>	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
<b>CHILLY-MAZARIN</b>	Patricia VINCENT	Nathalie LEANZA
<b>EPINAY-SUR-ORGE</b>	Serge LEBRUN	Didier CHINARDET
<b>GIF-SUR-YVETTE</b>	Thierry FASOLIN	Jean HAVEL
<b>GOMETZ-LE-CHÂTEL</b>	Brice CAHAREL	Monique DARMON
<b>IGNY</b>	Nathalie FRANCESETTI	Patricia LECLERCQ
<b>LA VILLE DU BOIS</b>	Michel CHARLOT	Jean-Pierre MEUR
<b>LES ULIS</b>	Hervé LEFORT	Fanta DIAKITE
<b>LINAS</b>	Rui MATIAS	Bernard JULIÉ
<b>LONGJUMEAU</b>	Sandrine GELOT Gilles GOBRON	Stéphane DELAGNEAU
<b>MARCOUSSIS</b>	Rose-Marie FAVEREAUX	Serge PIPARD
<b>MASSY</b>	Serge MORONVALLE Elisabeth PHILIPPOTEAU	Nicolas SAMSOEN
<b>MONTLHÉRY</b>	Karim KAROUI	Nathaly PICHON
<b>NOZAY</b>	Denis TOULLIER	Christian FOURNES
<b>ORSAY</b>	Marie-Pierre DIGARD	Didier MISSENERD
<b>PALaiseAU</b>	Véronique LEDOUX	Pierre COSTI
<b>SACLAY</b>	Jean-Jacques DEBRAS	Emmanuel LAUREAU
<b>SAINT-AUBIN</b>	Delia COPEL	Djamal ALI-BELHADJ
<b>SAULX-LES-CHARTREUX</b>	Caroline FANGET	DURANCEAU Isabelle
<b>VAUHALLAN</b>	François HILLION	Bernard GLEIZE
<b>VERRIERES-LE-BUISSON</b>	Thomas JOLY	Jean-Paul MORDEFROID
<b>VILLEBON-SUR-YVETTE</b>	Aurélie WICHEREK-JOLY	
<b>VILLEJUST</b>	Sauveur CONCORDIA	
<b>VILLIERS-LE-BÂCLE</b>	Patrice GILBON	Michel MARTIN
<b>WISSOUS</b>	Mattéo GRIMALDI	Régis CHAMP

**Commission n°4 : « FINANCES - SCHEMA DE MUTUALISATION - RESSOURCES HUMAINES - SERVICES AUX PETITES COMMUNES »**

<b>VILLE</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
<b>BALLAINVILLIERS</b>	Brigitte PUECH	Gérard COUTE
<b>BURES-SUR-YVETTE</b>	Laurence MONSEILLER	Irène BESOMBES
<b>CHAMPLAN</b>	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
<b>CHILLY-MAZARIN</b>	Fabienne GERARD	Michelle GEVAUDAN
<b>EPINAY-SUR-ORGE</b>	Guy MALHERBE	Serge KOEHL
<b>GIF-SUR-YVETTE</b>	Pierre-Yves ZIGNA	Anne de ROCQUIGNY
<b>GOMETZ-LE-CHÂTEL</b>	Camille CAMOU	Franck GAUDART
<b>IGNY</b>	Frédéric DURO	
<b>LA VILLE DU BOIS</b>	Marcel BRUN	Claude LEPETIT
<b>LES ULIS</b>	Paul LORIDANT	Marie-Elisabeth MARTIN
<b>LINAS</b>	François Xavier MACEL	Bernard JULIÉ
<b>LONGJUMEAU</b>	Olivier SEGBO	Christophe KREISS
<b>MARCOUSSIS</b>	Jérôme CAUET	Catherine DELAITRE
<b>MASSY</b>	Pierre OLLIER	Michèle FRERET
<b>MONTLHÉRY</b>	Denis DURAND	Corinne BELOT
<b>NOZAY</b>	Didier PERRIER	Patrice FEILLAULT
<b>ORSAY</b>	Elisabeth CAUX	Astrid AUZOU-CONNES
<b>PALaiseau</b>	Hervé PAILLET	Véronique LEDOUX
<b>SACLAY</b>	Michel SENOT	Jean-Jacques DEBRAS
<b>SAINT-AUBIN</b>	Benoit JULIENNE	Serge BLIN
<b>SAULX-LES-CHARTREUX</b>	Mathias BONNAUD	Sabine FILIPPINI
<b>VAUHALLAN</b>	Bernard GLEIZE	François HILLION
<b>VERRIERES-LE-BUISSON</b>	Caroline FOUCAULT	Dominique LE GOFF
<b>VILLEBON-SUR-YVETTE</b>	Victor DA SILVA	
<b>VILLEJUST</b>	Sylvie ARMAND-BARBAZA	
<b>VILLIERS-LE-BÂCLE</b>	Roland CORVISIER	Guillaume VALOIS
<b>WISSOUS</b>	Florian GALLANT	Dominique BOULEY

**Commission n°5 : «POLITIQUE DE LA VILLE – SANTE - AFFAIRES SOCIALES»**

<b>VILLE</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
<b>BALLAINVILLIERS</b>	Hélène PORTELETTE	
<b>BURES-SUR-YVETTE</b>	Emmanuelle GILBERT	Martial PALLUAU
<b>CHAMPLAN</b>	Rose-Marie WALGER	Patricia VERCAIGNE
<b>CHILLY-MAZARIN</b>	Patricia VINCENT	Pedro CAPITAO
<b>EPINAY-SUR-ORGE</b>	Geneviève BESSE	Jean-Paul CADENAT
<b>GIF-SUR-YVETTE</b>	Martine LAPOUMEYROULIE François ROMAIN	Yann CAUCHETIER
<b>GOMETZ-LE-CHÂTEL</b>	Lucie SELLEM	Gilles VERMILLON
<b>IGNY</b>	Paulette GORSY	Marie-Laure MALOIZEL
<b>LA VILLE DU BOIS</b>	Marie KARNAY	Catherine JOUAN
<b>LES ULIS</b>	Françoise MARHUENDA Sonia DAHOU	Michèle DESCAMPS
<b>LINAS</b>	Isabelle THIOT	Florence OZEEL
<b>LONGJUMEAU</b>	Evelyne BERTHIER	Colette VINATIER
<b>MARCOUSSIS</b>	Mireille BELLEC	Françoise PRIGENT
<b>MASSY</b>	Bouchra LAOUES	Dawari HORSFALL
<b>MONTLHÉRY</b>	Colette TRUNSARD	Nathaly PICHON
<b>NOZAY</b>	Henri ALQUIER	Michèle WILLEMET
<b>ORSAY</b>	Eliane SAUTERON	Ariane WACHTHAUSEN
<b>PALaiseau</b>	Michelle CHENIAUX	Gilles CORDIER
<b>SACLAY</b>	Isabelle de MONTGOLFIER	Chantal SZYMKOWIAK
<b>SAINT-AUBIN</b>	Dominique GUILLAN	Jean-Charles CAMPISCIANO
<b>SAULX-LES-CHARTREUX</b>	Marie Dominique GLEYE	Claire GENTIL
<b>VAUHALLAN</b>	Denise GARCIA	Karl CROCHART
<b>VERRIERES-LE-BUISSON</b>	Véronique CHATEAU-GILLE	Elisabeth ROQUAIN
<b>VILLEBON-SUR-YVETTE</b>	Dominique ROUSSEAU	
<b>VILLEJUST</b>	Isabelle ARMAND	Cécile CUNY
<b>VILLIERS-LE-BÂCLE</b>	Nadia MAQUET	
<b>WISSOUS</b>	Stéphane DURAND	Françoise FERNANDES

**Commission n°6 : «CULTURE – SPORT – COMMUNICATION - TOURISME ET PATRIMOINE»**

<b>VILLE</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
<b>BALLAINVILLIERS</b>	Liliane LEJEUNE	Gérard COUTE
<b>BURES-SUR-YVETTE</b>	Irène BESOMBES	Richard VARSAVAUX
<b>CHAMPLAN</b>	Sylvie CHEVALIER	Sylvia TALLEUX
<b>CHILLY-MAZARIN</b>	Jean-Paul BENEYTOU	Martine CINOSI
<b>EPINAY-SUR-ORGE</b>	Monique NOEL	Ghislaine BADOUIX-VERGNES
<b>GIF-SUR-YVETTE</b>	Marie-Christine FAURIAUX-REGNIER	Patrick VALADE
<b>GOMETZ-LE-CHATEL</b>	Franck GAUDART	Florence BOUGERET
<b>IGNY</b>	Christian SEGERS	Claire CHARPENTIER
<b>LA VILLE DU BOIS</b>	Anne BERCHON	Dimitri LAVRENTIEFF
<b>LES ULIS</b>	Jean ROZNOWSKI	Jean-Marc ADRAS
<b>LINAS</b>	Rui MATIAS	Serge SOTCHE
<b>LONGJUMEAU</b>	Antoine PULÉ	Jérémy MARTIN
<b>MARCOUSSIS</b>	Sylvain LEGRAND	Rafik BOUDJEMAI
<b>MASSY</b>	Dawari HORSFALL Michèle FRERET	Pierre OLLIER Mustapha MARROUCHI
<b>MONTLHÉRY</b>	Gérard NIVET	Christian DUJARDIN
<b>NOZAY</b>	Magalie WOJTOWSKI	Laurent KABICHE
<b>ORSAY</b>	Michèle VIALA	Elisabeth DELAMOYE
<b>PALaiseau</b>	Gilles CORDIER	Michelle CHENIAUX
<b>SACLAY</b>	Philippe JACONELLI	Valérie NOVAT
<b>SAINT-AUBIN</b>	Marie-France LAUNET	Ghislaine SOTIROPOULOS
<b>SAULX-LES-CHARTREUX</b>	Stéphane BAZILE	Luc LAFOND
<b>VAUHALLAN</b>	Katia EMIG	Isabelle GLASSET
<b>VERRIERES-LE-BUISSON</b>	Gérard DOSSMANN	Didier MILLET
<b>VILLEBON-SUR-YVETTE</b>	Patrick BATOUFFLET	
<b>VILLEJUST</b>	Estelle QUADJOVIE	Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND
<b>VILLIERS-LE-BÂCLE</b>	Luc COYETTE	Nadia MAQUET
<b>WISSOUS</b>	Gilles GARNIER	Stéphane DURAND

**Commission n°7 : «MOBILITES - BÂTIMENTS – VOIRIE – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS»**

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Rida RACHIDI
BURES-SUR-YVETTE	Christophe DEBONNE	Yvon DROCHON
CHAMPLAN	Dominique LELCHAT	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER	Patricia VINCENT
EPINAY-SUR-ORGE	Maurice LEGOUGE	Jean-François SEZNEC
GIF-SUR-YVETTE	Jean HAVEL	Jean-Luc VALENTIN
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Jean-Pierre LHUISSIER	José DE ALMEIDA
IGNY	Francisque VIGOUROUX	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Jacky CARRÉ	Maurice BOURDY
LES ULIS	Ouiam HAMMAN	Jean LALOU
LINAS	Rui MATIAS	William BARSANTI
LONGJUMEAU	Mohamed BOUAZZAOU	Rémi BETIN
MARCOUSSIS	Gilles GUILLAUME	Serge PIPARD
MASSY	Mustapha MARROUCHI	Bernard LAFFARGUE
MONTLHÉRY	Thierry SUTTER	Jacques GAUCHET
NOZAY	Christian FOURNES	Denis TOULLIER
ORSAY	Stanislas HALPHEN	Frédéric HENRIOT
PALaiseau	Pierre COSTI	Véronique LEDOUX
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Serge FOURGEAUD
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Delia COPEL
SAULX-LES-CHARTREUX	Christian AUGER	Florian DUBOURG
VAUHALLAN	Jean-Laurent PANCIATICI	Taouès COLL
VERRIERES-LE-BUISSON	Thomas JOLY	Jean-Louis DELORT
VILLEBON-SUR-YVETTE	Monique BERT	
VILLEJUST	Serge PLUMERAND	Igor TRICKOVSKI
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Laurent POUJOL	Jorge OLIVEIRA DA COSTA

**4 - PERCEPTION DE LA TEOM EN LIEU ET PLACE DU SIOM À COMPTER DU 1ER JANVIER 2017**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- DÉCIDE de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SIOM de la Vallée de Chevreuse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- DÉCIDE de reverser le produit de cette taxe mensuellement au SIOM pour financer les prestations de collecte et d'élimination des ordures ménagères.

## 5 - EXONÉRATIONS DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises :
  - les théâtres nationaux à hauteur de 100%,
  - les autres théâtres fixes à hauteur de 100%,
  - les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique à hauteur de 100%,
  - les concerts symphoniques, les orchestres divers et les chorales à hauteur de 100%
  - les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-halls et les cirques à hauteur de 100%,
  - les cinémas « arts et essai » qui comptent moins de 450 000 entrées par an à hauteur de 100%,
  - les cinémas qui comptent moins de 450 000 entrées par an à hauteur de 100%
  - les cinémas qui comptent au moins 450 000 entrées par an à hauteur de 33%
- DÉCIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence ».
- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services de l'Etat.

## 6 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE 2016 DE COLLECTE DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2016 arrêté au 31 mai 2016 établi par Madame la Trésorière de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</u>	
Recettes 2016	9 786 739.49
Dépenses 2016	7 486 526.80
<u>Résultat de clôture de fonctionnement 2016</u>	<u>2 300 212.69</u>

<u>Résultat d'investissement de l'exercice :</u>	
Recettes 2016	0.00
Dépenses 2016	120 387.41
<u>Résultat de clôture d'investissement 2016</u>	<u>-120 387.41</u>

## 7 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE 2016 DE LA COLLECTE DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté Paris - Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	9 786 739.49
Dépenses 2016	7 486 526.80
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2016</b>	<b>2 300 212.69</b>

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	0.00
Dépenses 2016	120 387.41
<b>Résultat de clôture d'investissement 2016</b>	<b>-120 387.41</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>2 179 825.28</b>

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2016.
- APPROUVE le compte administratif 2016 arrêté au 31 mai 2016.
- ARRÊTE les résultats de clôture de l'exercice 2016 pour le Budget annexe « Collecte des ordures ménagères », tels qu'ils sont résumés ci-dessus, à savoir :

Résultat de clôture de la section de Fonctionnement: 2 300 212.69 euros.

Résultat de clôture de la section d'Investissement: -120 387.41 euros

## 8 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE 2016 DE PRODUCTION DE RÉSEAU DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2016 arrêté au 31 mai 2016 établi par Madame la Trésorière de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	647 566.52
Dépenses 2016	1 405 975.20
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2016 :</b>	<b>-758 408.68</b>

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	0.00
Dépenses 2016	0.00
<b>Résultat de clôture d'investissement 2016 :</b>	<u>0.00</u>

## 9 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE 2016 DE PRODUCTION DE RÉSEAU DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté Paris - Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat d'exploitation de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	647 566.52
Dépenses 2016	1 405 975.20
<b>Résultat de clôture d'exploitation 2016</b>	<u>-758 408.68</u>

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	0.00
Dépenses 2016	0.00
<b>Résultat de clôture d'investissement 2016</b>	<u>0.00</u>
<b>Résultat de clôture</b>	
	<u>-758 408.68</u>

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2016.
- APPROUVE le compte administratif 2016 arrêté au 31 mai 2016.
- ARRÊTE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2016 pour le Budget annexe « Collecte des ordures ménagères », tels qu'ils sont résumés ci-dessus, à savoir :

Résultat de clôture de la section d'exploitation: -758 408.68 euros.

Résultat de clôture de la section d'Investissement : 0.00 euros

## 10 - CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGES ET ASSIMILÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à la clôture du budget annexe «collecte des ordures ménagères» de la communauté Paris-Saclay ;
- DIT que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe est effectuée par le comptable assignataire directement du budget annexe de la communauté Paris-Saclay vers le budget du SIOM

- CONSTATE que les résultats du compte de gestion 2016 s'élèvent à :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	9 786 739.49
Dépenses 2016	7 486 526.80
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2016</b>	<b><u>2 300 212.69</u></b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2016	0.00
Dépenses 2016	120 387.41
<b>Résultat de clôture d'investissement 2016</b>	<b><u>-120 387.41</u></b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b><u>2 179 825.28</u></b>

- DÉCIDE de transférer ces résultats directement au budget du SIOM sans reprise dans le budget principal de la Communauté Paris-Saclay.

#### 11 - CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION DE RÉSEAU DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à la clôture du budget annexe « Réseau de Chaleur » de la communauté Paris-Saclay ;
- DIT que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe est effectuée par le comptable assignataire directement du budget annexe de la communauté Paris-Saclay vers le budget du SIOM ;
- CONSTATE que les résultats du compte de gestion 2016 s'élèvent à :
- DÉCIDE de transférer ces résultats directement au budget du SIOM sans reprise dans le budget principal de la Communauté Paris-Saclay.

#### 12 - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE LA VIGNE AUX LOUPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP reprise par la CPS (en € TTC)	CP 2016	CP 2017
17 300 000,00	7 500 000,00	9 800 000,00
AP révisée en septembre 2016	CP 2016	CP 2017
19 000 000,00	9 200 000,00	9 800 000,00

- DÉCIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements de l'année N+1;
- MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire.
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

### 13 - DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA RÉALISATION DU CENTRE SOCIAL "ESPACE OPÉRA" À MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention à son taux maximum auprès de la CAF Essonne ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### 14 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE COHÉSION SOCIALE ET URBAINE DE LA VILLE DES ULIS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DELIBÈRE ET S'ENGAGE à remplir les quatre conditions légales en matière de mise en œuvre de :
  - L'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 en faveur du logement social,
  - La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
  - La loi du 11 février 2005 relative aux obligations en matière d'emploi de personnes en situation d'handicap,
  - La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 sur la mise en place d'un plan climat énergie
- S'ENGAGE à respecter les quatre items suivants du label départemental dans un délai de deux ans et demi :
  - Un plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap,
  - Une tarification sociale pour les services publics,
  - Un plan climat énergie,
  - Une stratégie locale en faveur de la biodiversité
- PREND ACTE du montant maximal de l'enveloppe financière auquel sera appliqué un malus de 10% si l'une des conditions légales n'est pas respectée. Le bonus de 10% du montant de l'enveloppe est systématiquement appliqué dès que la collectivité s'engage à respecter quatre items du label départemental parmi les sept. En cas de non-respect des engagements initiaux pris par la collectivité, le Département sera dans l'obligation de retirer les 10% du bonus (solde)

<i><b>ENVELOPPE FINANCIERE</b></i>	
Montant maximal	<b>374 150 €</b>
Malus (1)	<b>37 415 €</b>
Montant total mobilisable à la signature du contrat	<b>336 735 €</b>
Bonus intégré dans l'enveloppe initiale (1)	<b>(37 415 €)</b>

Au bout de deux ans et demi de la vie du contrat, dans le cadre d'une clause de revoyure, la réalité de la situation de la collectivité est examinée. A cette étape intervient éventuellement le déblocage des fonds relatifs aux bonus/malus.

- APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de cohésion sociale et urbaine et le programme suivant pour un montant total de 788 676 € HT correspondant aux travaux de désamiantage et réfection totale de l'avenue d'Anjou ainsi qu'aux travaux de rénovation et de modernisation de la médiathèque François Mitterrand aux Ulis ;
- SOLLICITE pour la réalisation de ce programme l'octroi d'une subvention par le Département, d'un montant maximal de 374 150 € ;
- APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente

délibération ;

- ATTESTE que la communauté d'agglomération assume les droits et les obligations du propriétaire suite au transfert des équipements et bâtiments destinés à accueillir les aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat ;
- S'ENGAGE :
  - à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'opération prévue au contrat pour l'attribution de subvention dans un délai de cinq ans à compter de son approbation par la Commission permanente du Conseil départemental;
  - à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de l'approbation de la convention de réalisation correspondant à cette opération ;
  - à respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations dont le coût est égal ou supérieur à 100 000 € HT ;
  - à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu ;
  - à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
  - à conserver la propriété publique et la destination de l'équipement et des aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
  - et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats ;
- AUTORISE le Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de cohésion sociale et urbaine selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **15 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE MONTLHÉRY POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VOIRIE DE LA RUE ERNEST CHESNEAUX ET DE LA PLACE DE LA PAIX**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de fonds de concours relative aux travaux de requalification de la voirie, Place de la Paix et rue Ernest Chesneau ;
- AUTORISE le Président à signer la convention à conclure avec la Commune de Montlhéry ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **16 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT AUBIN - DIVERS TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE la convention de fonds de concours à la commune de Saint Aubin visant au financement des travaux de mise en place d'un système de vidéo-protection et divers travaux dans les bâtiments ;
- AUTORISE le président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention avec la commune de Saint-Aubin
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;

4 VOIX CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

### 17 - AVIS SUR LE CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN 2016-2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable à la signature par la commune de Vauhallan du contrat rural avec la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne pour l'obtention de subventions en vue de la réalisation de 6 opérations communales d'investissement.

### 18 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE par chapitre et par opération d'équipement, la décision modificative N° 2016-2 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	DM1-2016	DM2-2016	TOTAL BUDGETE
011 - CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	52 104 320,75 €	1 098 785,35 €	-10 390 732,00 €	42 812 374,10 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	24 633 242,54 €			24 633 242,54 €
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	145 269 563,00 €		7 639 038,97 €	152 908 601,97 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 352 082,59 €	510 460,65 €	30 000,00 €	2 892 543,24 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>224 359 208,88 €</b>	<b>1 609 246,00 €</b>	<b>-2 721 693,03 €</b>	<b>223 246 761,85 €</b>
66 - CHARGES FINANCIÈRES	1 118 979,00 €			1 118 979,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	437 749,40 €		61 184,40 €	498 933,80 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>225 915 937,28 €</b>	<b>1 609 246,00 €</b>	<b>-2 660 508,63 €</b>	<b>224 864 674,65 €</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 133 384,00 €	-121 736,00 €	-256 850,68 €	12 754 797,32 €
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 900 000,00 €			2 900 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 033 384,00 €</b>	<b>-121 736,00 €</b>	<b>-256 850,68 €</b>	<b>15 654 797,32 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>241 949 321,28 €</b>	<b>1 487 510,00 €</b>	<b>-2 917 359,31 €</b>	<b>240 519 471,97 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	TOTAL DM1-2016	DM2-2016	TOTAL BUDGETE
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	80 600,00 €			80 600,00 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	13 359 586,00 €		-3 107 605,02 €	10 251 980,98 €
73 - IMPÔTS ET TAXES	159 362 035,00 €	1 182 554,00 €		160 544 589,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	62 395 128,25 €	154 956,00 €	190 245,71 €	62 740 329,96 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	251 615,20 €			251 615,20 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>235 448 964,45 €</b>	<b>1 337 510,00 €</b>	<b>-2 917 359,31 €</b>	<b>233 869 115,14 €</b>
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000,00 €	150 000,00 €		154 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>235 452 964,45 €</b>	<b>1 487 510,00 €</b>	<b>-2 917 359,31 €</b>	<b>234 023 115,14 €</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	767 260,00 €			767 260,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>767 260,00 €</b>			<b>767 260,00 €</b>
002 - SOLDE D'EXECUCION POSITIF REPORTE	5 729 096,83 €			5 729 096,83 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>241 949 321,28 €</b>	<b>1 487 510,00 €</b>	<b>-2 917 359,31 €</b>	<b>240 519 471,97 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	RESTE A REALISER	DM1- 2016	DM2- 2016	TOTAL BUDGETE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	830 000,00 €	266 484,11		61 710,40 €	1 158 194,51 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 039 000,00 €	210 078,95	5 331 607,00 €	314 160,22 €	7 894 846,17 €
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	938 200,00 €	230 812,06	433 641,04 €	90 710,00 €	1 693 363,10 €
Opération d'équipement n°10	151 372,00	16 615,68			167 987,68 €
Opération d'équipement n°11	1 431 466,00	96 877,49			1 528 343,49 €
Opération d'équipement n°12	1 091 525,00	271 594,33			1 363 119,33 €
Opération d'équipement n°13	1 855 362,00	1 338 252,47			3 193 614,47 €
Opération d'équipement n°14	408 714,00	22 255,20			430 969,20 €
Opération d'équipement n°15	83 696,00	34 412,64			118 108,64 €
Opération d'équipement n°16	69 884,00	1 714,82	50 000,00 €		121 598,82 €
Opération d'équipement n°17	1 760 382,00	47 423,11			1 807 805,11 €
Opération d'équipement n°18	1 517 510,00	526 693,53			2 044 203,53 €
Opération d'équipement n°19	3 273 305,00	409 400,78			3 682 705,78 €
Opération d'équipement n°20	195 800,00			50 000,00 €	245 800,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	43 135 974,37 €	802 227,46	- 4 276 560,91 €	1 420 425,38 €	41 082 066,30 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>58 782 190,37 €</b>	<b>4 274 842,63 €</b>	<b>1 538 687,13 €</b>	<b>1 937 006,00 €</b>	<b>66 532 726,13 €</b>
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	50 000,00 €				50 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	4 460 482,43 €				4 460 482,43 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 106,00 €				494 106,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>5 004 588,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 004 588,43 €</b>
45811 - OPERATION SOUS MANDAT		168 000,00	47 151,91 €		215 151,91 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>63 786 778,80 €</b>	<b>4 442 842,63 €</b>	<b>1 585 839,04 €</b>	<b>1 937 006,00 €</b>	<b>71 752 466,47 €</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	767 260,00 €				767 260,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	12 965 108,00 €		689 566,00 €	2 260 997,80 €	15 915 671,80 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 732 368,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>689 566,00 €</b>	<b>2 260 997,80 €</b>	<b>16 682 931,80 €</b>
001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 829 157,30 €				1 829 157,30 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>79 348 304,10 €</b>	<b>4 442 842,63 €</b>	<b>2 275 405,04 €</b>	<b>4 198 003,80 €</b>	<b>90 264 555,57 €</b>
	<b>83 791 146,73 €</b>				

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	RESTE A REALISER	DM1-2016	DM2-2016	TOTAL BUDGETE
024 -PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	496 106,00 €				496 106,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	23 364 503,00 €	1 885 827,23 €	124 920,00 €	221 668,00 €	25 596 918,23 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	14 481 080,00 €		1 326 216,04 €	1 972 188,68 €	17 779 484,72 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>38 341 689,00 €</b>	<b>1 885 827,23 €</b>	<b>1 451 136,04 €</b>	<b>2 193 856,68 €</b>	<b>43 872 508,95 €</b>
10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RÉSERVES	9 966 353,00 €				9 966 353,00 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	4 386 172,70 €				4 386 172,70 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	44 612,80 €		256 439,00 €		301 051,80 €
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>14 397 138,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>256 439,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 653 577,50 €</b>
45821 - OPERATION SOUS MANDAT	168 000,00 €				168 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>52 906 827,50 €</b>	<b>1 885 827,23 €</b>	<b>1 707 575,04 €</b>	<b>2 193 856,68 €</b>	<b>58 694 086,45 €</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIO.	13 133 384,00 €		121 736,00 €	256 850,68 €	12 754 797,32 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	2 900 000,00 €				2 900 000,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	12 965 108,00 €		689 566,00 €	2 260 997,80 €	15 915 671,80 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 998 492,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>567 830,00 €</b>	<b>2 004 147,12 €</b>	<b>31 570 469,12 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>81 905 319,50 €</b>	<b>1 885 827,23 €</b>	<b>2 275 405,04 €</b>	<b>4 198 003,80 €</b>	<b>90 264 555,57 €</b>
	<b>83 791 146,73 €</b>				

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

## 19 - SITE CAMPUS VALLÉE - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE CO-FINANCEMENT AVEC L'EPAPS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE URBAINE ET PAYSAGÈRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de cofinancer avec les autres partenaires concernés l'étude de « Schéma de cohérence urbaine et paysagère du campus-vallée à Orsay et Bures-sur-Yvette » sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAPS ;
- APPROUVE la convention de cofinancement de l'étude du « Schéma de cohérence urbaine et paysagère du campus-vallée à Orsay et Bures-sur-Yvette », ci-annexée, qui organise les modalités de son cofinancement et de pilotage ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

- DIT que le montant maximum de co-financement de 46 000 € sera inscrit au budget de l'année concernée, chapitre, fonctions et articles nécessaires.

## **20 - SCHEMA DIRECTEUR DE LA SIGNALÉTIQUE A L'ECHELLE SUD DU PLATEAU DE SACLAY-AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT PARIS SACLAY RELATIVE A SA REALISATION**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de lancer, en collaboration avec l'EPAPS, une étude de « Schéma Directeur de la Signalétique » ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de participation financière de l'étude « Schéma Directeur de la Signalétique » avec l'EPAPS ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées.

## **21 - ZAC DU MOULON - AVIS SUR LE DOSSIER DU PARC DU MOULON-CARRÉ DES SCIENCES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE son accord à la réalisation du Parc du Moulon/Carré des Sciences au sein de la ZAC du quartier du Moulon, conformément au dossier technique de Projet (PRO) remis en juin 2016 par l'EPAPS ;
- DEMANDE à ce que le devenir du Point F, situé au cœur du Parc du Moulon/Carré des Sciences soit clarifié au plus vite afin que les interventions sur ce bâtiment trouvent une cohérence spatiale, fonctionnelle et temporelle avec l'aménagement de l'espace public environnant ;
- DIT que cet avis sera transmis à l'EPA Paris-Saclay.

2 ABSTENTIONS : Mme Marie-Pierre DIGARD et M. Michel ROUYER

## **22 - DEMANDES D'AIDES RÉGIONALES DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDES EN FAVEUR DES « 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES » - ZAC DU MOULON**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du dossier de candidature déposé auprès du Conseil Régional pour la ZAC du quartier de Moulon, en vue de pouvoir bénéficier de l'aide régionale pour « l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques » ;
- APPROUVE le programme d'actions retenu dans le dossier de candidature (groupe scolaire avec gymnase attenant, parc du Moulon, pôle sportif de quartier, lisière phase 1) ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire dont les conventions cadre et programmes d'actions, prévus pour ce nouveau dispositif.

## **23 - DEMANDE D'AIDES RÉGIONALES DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDES EN FAVEUR DES "100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES" - ZAC DU QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du dossier de candidature déposé auprès du Conseil Régional pour la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique, en vue de pouvoir bénéficier de l'aide régionale pour « l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques » ;
- APPROUVE le programme d'actions retenu dans le dossier de candidature (parking public et local mobilités,

zone humide n°4, corridor écologique, groupe scolaire) ;

- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire dont les conventions cadre et programmes d'actions, prévus pour ce nouveau dispositif

#### **24 - DEMANDE D'AIDES RÉGIONALES DANS LE CADRE DU FOND D'AIDES EN FAVEUR DES "100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES" - ZAC DES RUCHÈRES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du dossier de candidature déposé auprès du Conseil Régional pour la ZAC des « Ruchères », en vue de pouvoir bénéficier de l'aide régionale pour « l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques » ;
- APPROUVE le programme d'actions retenu dans le dossier de candidature (liaison douce entre la ZAC et la gare RER, prolongation liaison douce bvd Marcel Cachin, création d'un service social de proximité) ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire dont les conventions cadre et programmes d'actions, prévus pour ce nouveau dispositif.

#### **25 - DEMANDE D'AIDES RÉGIONALES DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDES EN FAVEUR DES "100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES" - QUARTIER CAMILLE CLAUDEL**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du dossier de candidature déposé auprès du Conseil Régional pour l'éco-quartier Camille Claudel, en vue de pouvoir bénéficier de l'aide régionale pour « l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques » ;
- APPROUVE le programme d'actions retenu dans le dossier de candidature (construction d'un gymnase multi-sports) ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire dont les conventions cadre et programmes d'actions, prévus pour ce nouveau dispositif.

#### **26 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES DE LA RN20 POUR LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à un vote à main levée pour désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études RN20 ;
- DÉSIGNE pour représenter la Communauté Paris-Saclay au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études RN20 ;

Membre titulaire : M. Philippe LOISON

Membre suppléant : M. Vincent CHERRIER

- PRÉCISE que la délibération n°2016-213 du 25 mai 2016 portant désignation des représentants titulaires et suppléants n'est modifiée que sur ce point et demeure en vigueur.

#### **27 - AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OUEST ESSONNE - COTISATION COMPLÉMENTAIRE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser une cotisation complémentaire de 10 000 € à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Ouest Essonne ;

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

### **28 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA SEM ENERGIES POSIT'IF**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activités annuel 2015 de la SEM Énergies Posit'if.

### **29 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE MEDEF ESSONNE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉDITION 2016 DES 91 D'OR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les candidatures des sociétés JM BRUNEAU et MOTION ENGENIRING, lauréates 2016 des 91 d'Or « Paris-Saclay » ;
- DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € net au MEDEF Essonne 2016 dans le cadre de l'organisation des 91 d'Or du 8 décembre prochain, le versement s'effectuera en une seule fois après l'organisation de l'évènement ;
- AUTORISE le président à signer la convention de partenariat, ci annexée, avec le MEDEF.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2016, fonction, chapitre et article nécessaires.

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

### **30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FONDATION IRT SYSTEM'X POUR LE LANCEMENT DE L'ACCELERATEUR "REINDUSTRY" IMPLANTE AU BÂTIMENT 503**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser une subvention de 10 000 € à l'IRT SystemX ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2016.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

### **31 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU LOT N° 1 DU MARCHÉ N° 1600017 POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE POUR LES COMMUNES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON ET DE WISSOUS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au lot n°1 du marché public n°1600017 de services de collecte des déchets sur les communes Verrières-le-Buisson et Wissous, prorogeant de trois mois ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**32- AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU LOT N° 3 DU MARCHÉ N° 1600017 POUR LA MAINTENANCE, LE RENOUELEMENT ET LA DISTRIBUTION DE CONTENEURS, LA FOURNITURE ET LA DISTRIBUTION DE SACS DE DÉCHETS VERTS, FOURNITURE DE SAC DE PRÉ-COLLECTE POUR LES COMMUNES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON ET DE WISSOUS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au lot n°3 du marché public n°1600027 de maintenance, renouvellement et distribution de conteneurs sur les communes Verrières-le-Buisson et Wissous, prorogeant de 3 mois ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**33 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 1600025 DE SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS POUR LA COMMUNE DE MARCOUSSIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché public n°1600025 de services de collecte des déchets sur la commune de Marcoussis, prorogeant de trois mois ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**34 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 DU MARCHÉ N° 1600027 POUR LA FOURNITURE, LA MISE EN PLACE, LA LOCATION ET LA MAINTENANCE D'UN PARC D'OCCASION DE CONTENEURS DE COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES JOURNAUX-MAGAZINES D'UNE PART, DU VERRE D'EMBALLAGE MÉNAGER D'AUTRE PART POUR LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 du marché public n°1600027 de fourniture, mise en place et maintenance d'un parc d'occasion de conteneurs sur la commune de Chilly-Mazarin, prorogeant de trois mois ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**35 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 DU MARCHÉ N° 1600027 POUR LA LOCATION, LA MAINTENANCE DE BACS D'OCCASION D'ORDURES MÉNAGÈRES, LA FOURNITURE ET LA DISTRIBUTION DES SACS DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS ET DE COLLECTE SÉPARATIVE DE DÉCHETS MÉNAGERS POUR LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant 1 ci-joint pour le lot n°2 du marché public n°1600027 de services de collecte des déchets sur la commune de Chilly-Mazarin, prorogeant de trois mois ce marché pour motif d'intérêt général ;

- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**36 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS (DEEE) AVEC LA SOCIÉTÉ OCAD3E**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention, ci-annexée, établissant les relations juridiques, techniques et financières entre OCAD3E et la Communauté d'agglomération pour la collecte séparée des Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**37 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE FACTURATION À LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY DES COÛTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ÉTABLIS PAR LE SIMACUR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention, ci-annexée, et ses avenants éventuels établissant les modalités de facturation entre le SIMACUR et la Communauté d'agglomération pour le traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;

**38 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE MASSY ET À LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'USINE D'INCINÉRATION DE VILLEJUST**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et suppléants au sein de la Commission de Suivi de Site autour du centre de traitement des déchets de Massy et de la Commission de Suivi de Site de l'usine d'incinération de Villejust au titre du collège des élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale ;
- DÉSIGNE pour siéger de la Commission de Suivi de Site autour du centre de traitement des déchets de Massy :
  - Mme Deiana CLAUDIE en qualité de représentant titulaire
  - M. François PIERRAT en qualité de représentant suppléant
- DÉSIGNE pour siéger à la Commission de Suivi de Site de l'usine d'incinération de Villejust :
  - M. Serge PLUMERAND en qualité de représentant titulaire
  - M. Pierre COMBON en qualité de représentant suppléant
- PRÉCISE que les membres de la Commission de Suivi de Site sont nommés pour une durée de 5 ans.

### **39 - ZAE DE LA VIGNE AUX LOUPS - ENGAGEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DUP POUR LE PROLONGEMENT DE LA VOIE DENIS PAPIN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- SOLLICITE auprès du Préfet de l'Essonne la déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité en vue de la réalisation d'une voirie publique prolongeant la rue Denis Papin, pour partie sur la parcelle AN95, sise à Chilly-Mazarin et appartenant à la SCI Mouthon ;
- DEMANDE au Préfet de l'Essonne de prescrire conjointement une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire pour la réalisation d'une opération de création de voirie ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;
- PRÉCISE que le bénéficiaire de cette déclaration d'utilité publique est la Communauté Paris-Saclay.

1 VOTE CONTRE : Mme Rafika REZGUI

### **40 - ZAE DE LA VIGNE AUX LOUPS - ACQUISITION FONCIÈRE DE PARCELLES DU DOMAINE SNCF POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS PIÉTONS À LA GARE RER DE CHILLY-MAZARIN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des parcelles AM675 pour une surface de 631 m<sup>2</sup>, ainsi que les parcelles AM673 et AM674 pour une surface de 9 m<sup>2</sup>, sises à Chilly-Mazarin, pour une contenance totale de 640 m<sup>2</sup> au prix de 33 000 €, hors frais de notaire, de réquisition et de publicité ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;
- DIT que le foncier de la parcelle AM675 d'une contenance de 631 m<sup>2</sup> sera intégré au patrimoine de la Communauté Paris-Saclay qui en deviendra propriétaire ;
- DIT que le foncier des parcelles AM673 et AM674 d'une contenance de 9 m<sup>2</sup>, qui correspond à une régularisation entre le découpage parcellaire et les clôtures de fait implantées en limite du chemin, sera rétrocédé à la SCI Mouthon, propriétaire du terrain entourant ces deux parcelles résiduelles.

### **41 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ILE DE SCIENCE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT TEDX SACLAY EDITION 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 10 000€ à l'association Ile de Science au titre de l'année 2016 dans le cadre de l'organisation du TEDx le 30 novembre prochain ; le versement s'effectuera en une seule fois après l'organisation de l'évènement ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2016, fonction, chapitre et article nécessaires.

### **42 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "RUGBY CLUB MASSY ESSONNE" EN MATIÈRE D'EMPLOI**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci-annexée ;

- DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant maximum de 10 000€ au titre de l'année 2016-2017 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Serge MORONVALLE

#### **43 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RATP EN MATIÈRE D'EMPLOI**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la RATP ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

#### **44 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SEIN DE LA MISSION LOCALE VITACITÉ**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉSIGNE Mme Caroline FANGET, représentant titulaire au Conseil d'administration de la Mission locale VitaCité ;
- DÉSIGNE Mme Claire LELEUX, représentant suppléant au Conseil d'administration de la Mission locale VitaCité ;
- PRÉCISE que la délibération n°2016-248 du 25 mai 2016 portant désignation des représentants titulaires et suppléant n'est modifiée que sur ce point et demeure en vigueur ;
- PRÉCISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement d'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

#### **45 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPLAN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°3 ci-annexé prorogeant ce contrat d'une année ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Champlan ;
- DIT que les dépenses correspondantes sont et seront inscrites aux budgets 2016 et 2017 de la Communauté d'agglomération ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

1 ABSTENTION : M. Richard TRINQUIER

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

**46 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR DEMANDER DES SUBVENTIONS À L'AGENCE DE L'EAU, À LA RÉGION, ET AU DÉPARTEMENT POUR UNE ÉTUDE SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "ASSAINISSEMENT"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental de l'Essonne pour la réalisation d'une étude sur le transfert de la compétence assainissement par la Communauté Paris-Saclay ;
- SOLLICITE l'aide financière de la Région Ile-de-France pour la réalisation de cette même étude ;
- SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation de cette même étude ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**47 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR DEMANDER DES SUBVENTIONS À L'AGENCE DE L'EAU, À LA RÉGION ET AU DÉPARTEMENT RELATIVES À UNE MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MODE DE GESTION DE LA COMPÉTENCE "EAU POTABLE" SUR 10 COMMUNES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental de l'Essonne pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à définir les modalités de gestion de l'eau potable sur le territoire
- SOLLICITE l'aide financière de la Région Ile-de-France pour la réalisation de cette même mission ;
- SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation de cette même mission ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

**48 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SYNDICAT MIXTE DE L'YVETTE ET DE LA BIÈVRE POUR LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DIT que la délibération n°2016-70 du 03 février 2016 portant élection de M. Gérard GUILLAN en qualité de représentant suppléant est caduque ;
- DÉCIDE de procéder à l'élection du délégué suppléant pour siéger au sein du Conseil syndical du SYB ;  
Mme Délia COPEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désignée déléguée suppléante pour siéger au Conseil syndical du SYB.
- DÉCLARE élue et installée dans sa fonction Mme Délia COPEL.

**49 - DEMANDE DE LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES AUPRES DE LA DRAC**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Ministère de la Culture et de la Communication-DRAC Ile-de-France les demandes de licences 1, 2 et 3 pour une durée de 3 ans renouvelable ;

- DÉSIGNE le Président comme détenteur desdites licences ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives aux demandes.

#### **50 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VILLIERS-LE-BÂCLE POUR LES JOURNEES DU PATRIMOINE 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 1 365 euros à la ville de Villiers-le-Bâcle l'organisation des journées du patrimoine 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

#### **51 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE AU TITRE DES CONTRATS CULTURELS DE TERRITOIRES POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2016 ET POUR L'ANNEE CIVILE 2017**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Conseil départemental de l'Essonne l'attribution d'une subvention dans le cadre des Contrats culturels de territoire pour la fin de l'année 2016 et une autre au titre de l'année civile 2017 au taux maximal ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subventions auprès du Conseil départemental de l'Essonne.

#### **52 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE CHEVREUSE AUPRES DE LA DRAC IDF AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Ministère de la Culture et de la Communication-DRAC Ile-de-France l'attribution d'une subvention au fonctionnement du CRD de la Vallée de Chevreuse au titre de l'exercice 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives aux demandes de subvention.

#### **53 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA REPRISE DES DOCUMENTS DÉCLASSÉS AVEC L'ENTREPRISE SOLIDAIRE RECYCLIVRE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention relative à la reprise des documents déclassés (livres, Cd, DVD) du réseau des médiathèques avec l'entreprise solidaire RECYCLIVRE dont le siège est situé, 7 rue de la Boule Rouge - 75009 PARIS ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention et ses avenants éventuels.

**54 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS-CADRE RELATIVES A L'APPLICATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 aux conventions cadre d'utilisation de l'abattement de TFPB des ex-Communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay qui annule et remplace lesdites conventions cadre ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 aux conventions cadre, ainsi que tous les avenants et conventions d'application éventuels.

**55 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CLUB FACE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA "CHARTRE ENTREPRISES ET QUARTIERS"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention avec l'association Club FACE Nord-Ouest 91 ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Dominique FONTENAILLE

**56 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ATOUT PLIE NORD-OUEST 91**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention pour subvention avec l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ci-annexée ;
- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 17 000€ à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 – 2 bis rue Léon Blum 91120 PALAISEAU ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Yann CAUCHETIER, Mme Florence LORTON, Mme Sylvianne RICARDEAU, Mme Véronique CHATEAU-GILLE, M. Dominique FONTENAILLE

**57 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS RELATIVE À L'ÉTUDE "ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE SERVICES NUMÉRIQUES"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à l'offre de concours conclue avec l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay concernant l'étude pour la mise en œuvre d'une plateforme numérique sur la frange sud du plateau de Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à l'offre de concours conclue avec l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay concernant l'étude pour la mise en œuvre d'une plateforme numérique sur la frange sud du plateau de Saclay ;

- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

### **58 - INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES - APPROBATION DES MODALITÉS D'ACTUALISATION DES TARIFS POUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE le montant des redevances pour l'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'année 2016, selon le barème suivant :
- DIT que les montants de la redevance d'occupation du domaine public seront revalorisés annuellement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en appliquant la règle de revalorisation, dont les modalités de calcul sont définies à l'article R20-53 du Code des postes et communications électroniques, en l'occurrence « la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics » (index TP01) ;
- PRÉCISE que cette disposition, conformément au Code des postes et des communications électroniques, s'applique aux exploitants de réseaux ouverts au public bénéficiant d'un droit de passage sur le domaine public routier ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

### **59 – PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU DÉLÉGATAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-CAPS**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2015 de la société CAPS-THD, concessionnaire du réseau de communications électroniques à Très Haut débit sur le territoire de l'ex-CAPS.

### **60 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION AD HOC DE SUIVI DU PROJET DE COUVERTURE TRÈS HAUT DÉBIT DU TERRITOIRE DE L'EX-CAEE AU SIPPAREC**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des 2 représentants titulaires et des 2 représentants suppléants pour siéger à la commission ad hoc de suivi et de travail du projet de couverture Très Haut Débit du SIPPAREC ;
- DÉSIGNE en qualité de représentants titulaires :
  - M. François PELLETANT
  - M. Pierre MARTEAU
- DÉSIGNE en qualité de représentants suppléants :
  - M. Rémi BETIN
  - M. Denis TOULLIER

**61 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention d'adhésion au CNAS de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

**62 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 1600056 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AXE NORD ET D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DE LA BALTIQUE DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF SUR LES COMMUNES DES ULIS ET VILLEBON-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre n°1600056 pour le réaménagement de l'axe nord et d'une partie de l'avenue de la Baltique dans le parc d'activités de Courtabœuf au bureau d'études BATT pour un montant de 195 125,00 € HT ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces de ce marché avec le bureau d'études BATT ;
- DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites aux budgets 2016 et suivants de la Communauté d'agglomération ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**63 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DE LA SOCIÉTÉ ORANGE, ROUTE DE CHARTRES À BURES-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le président à signer la convention, ci-annexée, avec la société Orange concernant les travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunications de la route de Chartres (RD 988) à Bures-sur-Yvette (3<sup>ème</sup> phase) ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**64 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DE LA SOCIÉTÉ ORANGE, BOULEVARD MARCEL CACHIN À IGNY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention, ci-annexée, avec la société Orange concernant les travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunications du boulevard Marcel Cachin à Igny ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**65 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU STIF POUR LA CRÉATION D'AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN AVENUE DE L'Océanie DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès du STIF au taux maximal pour la réalisation de ces aménagements avenue de l'Océanie, ZAE de Courtaboeuf sur la commune des Ulis ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**66 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU STIF POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ARRÊT DE BUS « CAUSEUSES » DANS LE QUARTIER CAMILLE CLAUDEL À PALAISEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un nouvel arrêt de bus sur la route de Saclay, à proximité de la place des Causeuses à Palaiseau ;
- SOLLICITE du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) l'attribution d'une subvention au taux maximal pour la réalisation de l'aménagement de cet arrêt ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**67 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE BALAYEUSE AUPRÈS DE LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention, ci-annexée, avec la ville de Bures-sur-Yvette ayant pour objet l'utilisation de la balayeuse sur les parties « hors voirie » de son territoire ;
- DIT que l'intervention de la balayeuse est consentie moyennant le versement d'une participation financière fixée dans la convention ;
- DIT que la recette sera inscrite au projet de Budget de l'année concernée, chapitre, fonctions et articles nécessaires ainsi que toutes les pièces annexes. La part « matériel » sera reversée au budget du CPI d'Orsay ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**68 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 1300033 - LOT N° 1 "TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ÉLAGAGE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 du lot n° 1 « espaces verts » du marché à bons de commandes n° 1300033 « Travaux d'entretien des espaces verts et élagage » avec la société SFEV pour augmentation du seuil du montant annuel ;
- DIT que le montant maximum annuel de commandes du marché est porté de 800 000 € HT à 950 000 € HT

de commande annuelle ;

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **69 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU CONCESSIONNAIRE ERDF POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2015 de la société ERDF, concessionnaire.

#### **70 - AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE LINAS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable au projet de PLU de la Commune de Linas tel qu'il a été arrêté le 6 juillet 2016 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la Commune de Linas.

14 ABSTENTIONS : M. Gilles GOBRON, Mme Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, Mme Catherine DELAITRE, M. Olivier THOMAS, Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme Isabelle KLJATIC, M. Claude PONS, M. Paul RAYMOND, Mme Marie Pierre DIGARD, Mme Michèle VIALA, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER.

#### **71 - AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE D'ORSAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la Commune d'Orsay tel qu'il a été arrêté le 7 juillet 2016 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la Commune d'Orsay ;

#### **72 - AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE VILLIERS-LE-BÂCLE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la Commune de Villiers-le-Bâcle tel qu'il a été arrêté le 23 juin 2016 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la Commune de Villiers-le-Bâcle ;

#### **73 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL, LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention d'intervention foncière avec la commune de Gometz-le-Châtel et l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention d'intervention foncière avec la commune de Gometz-le-Châtel et l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, ainsi que ses annexes et

tous documents relatifs à cette affaire.

#### **74 - FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX POTAGERS DE MARCOUSSIS SUITE AUX INONDATIONS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une aide exceptionnelle de 10 000 € aux Potagers de Marcoussis ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

#### **75 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL "LA VAGUE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2015 de la société LS LA VAGUE, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique intercommunal de Palaiseau.

#### **76 - PRISE EN CHARGE DU COÛT D'ACCUEIL DES CLASSES DE 6ÈME AU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL "LA VAGUE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE la prise en charge du coût de l'accueil des classes de 6<sup>ème</sup> des collèges Charles PEGUY, Joseph BARA, César FRANCK à Palaiseau, du collège Juliette ADAM à Gif-sur-Yvette et du collège Émile ZOLA à Igny pour l'année 2016-2017, dans la limite du budget voté, soit 19 440 € ;
- DIT que les crédits correspondants seront pris sur le budget communautaire 2017.

#### **77 - PRISE EN CHARGE DU COÛT D'ACCUEIL DES CLASSES DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL À PALAISEAU AU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL "LA VAGUE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE d'autoriser la prise en charge du coût de l'accueil des classes et de l'association sportive du Lycée Camille Claudel, dans la limite du budget voté, pour l'année 2016-2017, soit 11 624 € ;
- DIT que les crédits correspondants seront pris sur le budget communautaire 2017.

#### **78 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DE TOUSSUS-LE-NOBLE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant suppléant pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Toussus-le-Noble ;
- DÉSIGNE comme représentant suppléant à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Toussus-le-Noble Mme Delia COPEL ;
- PRÉCISE que la délibération n°2016-164 du Conseil communautaire du 16 mars 2016 demeure en vigueur pour les autres désignations.

### **79 - ADHÉSION À L'UNION DES MAIRE DE L'ESSONNE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE d'adhérer à l'UME 91 pour l'année 2016 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 3 000 € ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

### **80 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COPROPRIÉTAIRES DES LOCAUX SITUÉS 30 AVENUE CARNOT À MASSY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉSIGNE M. Bernard LAFFARGUE représentant permanent de la Communauté Paris-Saclay à l'Assemblée générale des copropriétaires du 30 avenue Carnot à Massy ;
- PRÉCISE que cette désignation est faite pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

### **81 - APPROBATION DU MONTANT DES FRAIS DE PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE d'instaurer le paiement des frais de copies sur la base des tarifs règlementaires suivants :
  - 0,18€ par page recto de format A4 ou A3 (impression noire et blanc et/ou impression couleur)
  - 2,75€ pour un CD-ROM
- DIT qu'à ces frais s'ajouteront, le cas échéant, les frais d'envoi postal choisi par le demandeur suivant les tarifs d'affranchissement postal en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Orsay, le

Le Président,

Michel BOURNAT